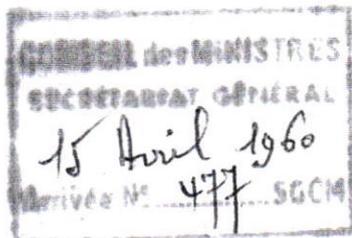


(I) ECRETS DU PREMIER MINISTRE



4) NNEE 1960 - 1 - N° 77 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. François APLOGAN, Ministre des Finances est chargé d'assurer l'intérim de Mr; Georges GAVARRY, Ministre de l'Economie et du Plan, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO_NOVO, le 14 AVRIL 1960

AMPLIATIONS:

P.C.M.	15
MINISTRES	14
HAUSSAIRE	3
ASSEMBLEE	3
S.G.C.M.	4
J.O.R.D.	1

[Signature]
Hubert M A G A